



3

CONTEXTE

- Le 15 septembre 2020, Jason DeVos, directeur du développement à Canada Soccer, a fait une présentation à tous nos membres. Le sujet portait sur les principes de base nécessaires pour amener une culture positive entre les clubs au tout début du Programme de reconnaissance des clubs. Suite à cette rencontre, Soccer Québec, avec l'aide de ses membres, a pris le temps de développer différents outils et stratégies. Le guide Relations entre les clubs est une des nombreuses stratégies mises en place afin d'accompagner les clubs et les ARS vers une approche collaborative axée sur le développement et sur une communication transparente entre les clubs.
- Le mouvement de joueurs est une situation inévitable, mais il est important pour Soccer Québec d'établir des procédures pour éviter des mouvements précoces ou peu bénéfiques pour le développement des joueurs. Ces procédures assureront que tous les acteurs impliqués (clubs, parents, joueurs) soient responsables de leurs actions et de leurs comportements afin de contribuer positivement à la culture de développement souhaité.
- Les procédures expliquées ci-dessous s'appliquent aussi pour les catégories U15-U18 des ligues non-concernées par le Programmes de Reconnaissance des Clubs (AAA/AA/A).

L'usage du masculin dans ce document a pour unique but d'alléger le texte.

4

UNE APPROCHE COLLABORATIVE



➤ LES PRINCIPES ET BONNES PRATIQUES

1. Mettre l'intérêt et les besoins du joueur en premier.
2. Documenter toutes vos démarches (à l'aide des protocoles), pour justifier vos actions.
3. Respecter les procédures de Soccer Québec.
4. Créer de bonnes relations avec les DT des autres clubs. En cas de doute, toujours contacter le DT du club impliqué afin d'être bien informé.
5. Collaborer avec les autres clubs.
6. Être honnête et transparent avec les de votre club, les parents et les DT des autres clubs.

Le non-respect des principes et des procédures pourrait avoir une incidence sur une nouvelle demande de reconnaissance ou le maintien de votre niveau de reconnaissance de club.

5

UNE APPROCHE COLLABORATIVE



Les clubs s'engagent à travailler en collaboration pour promouvoir une culture axée sur le développement. Une communication claire et transparente est primordiale entre les différents acteurs impliqués.



- **Honnêteté**
- **Besoins du joueur en premier**
- **Culture de développement**



- **Doutes et conflits**
- **Pression sur les joueurs et joueuses**
- **Culture toxique**



6

PROCÉDURES POUR LES CLUBS





Le joueur/parent démontre un intérêt vers votre club

- U4 - U12
- U13 - U14

Actions par:

- ✓ le parent
- ✓ le club qui accueille



Le club démontre un intérêt envers un joueur

- U13 et plus seulement

Actions par:

- ✓ le club qui fait la demande
- ✓ le club qui reçoit la demande



Le club veut promouvoir ses joueurs

- U13 et plus seulement
 - Des cas exceptionnels en U9-U12 pourraient exister (Ex: fréquence d'entraînements).

Actions par:

- ✓ le club qui désire recommander les joueurs de son club

7

PROCÉDURES POUR LES CLUBS

U4-U12 Le joueur/parent démontre un intérêt vers votre club

Actions par le club qui accueille

-  1. Faire remplir le « Protocole de mouvement » aux parents/joueurs
 - Ce document est à conserver pour vos dossiers
-  2. Aviser le club de provenance par courriel que leur joueur a démontré un intérêt à rejoindre votre club en utilisant le « Protocole de communication entre clubs — Section A »
-  3. Discussion avec les parents/joueurs (*les questions fondamentales*)
 - Pour quelle(s) raison(s) veut-il quitter son club?
 - Ce changement va-t-il combler ses besoins de développement?
 - Combien de KM ou de temps de transport doit-il voyager pour venir à nos activités?
 - Est-ce qu'il va bien s'acclimater avec le groupe et les éducateurs?
-  4. Aviser le club de provenance de votre décision finale

COMMUNICATION ET TRANSPARENCE




Une approche centrée sur le développement de la personne avant tout.



DTC ou Responsable soccer de base

8

PROCÉDURES POUR LES CLUBS

U13-U14 Le joueur/parent démontre un intérêt vers votre club
Actions par le club qui accueille

1. Faire remplir le « Protocole de mouvement » aux parents/joueurs
 - Ce document est à conserver pour vos dossiers
2. Aviser le club de provenance par courriel que leur joueur a démontré un intérêt à rejoindre votre club en utilisant le « Protocole de communication entre clubs – Section A »
3. Discussion avec les parents/joueurs (*les questions fondamentales*)
 - Poser les questions fondamentales (*voir procédure U4-U12*)
 - Expliquer les différents parcours/programmes
 - Expliquer les attentes et standards
4. Aviser le club de provenance de votre décision finale
 - Si le joueur n'est pas sélectionné sur l'équipe évoluant dans le plus haut niveau de compétition du club qui l'accueille, redirigez-le vers son club de provenance.

COMMUNICATION ET TRANSPARENCE

Applicable pour un joueur qui désire s'inscrire à vos camps d'identification

Une approche centrée sur le développement de la personne avant tout.

DTC ou Responsable Juvenile

9

PROCÉDURES POUR LES CLUBS

U13-U14 Le club démontre un intérêt envers un joueur
Actions par le club qui fait la demande

QUI PEUT FAIRE
CETTE DEMANDE?
ET À QUI?

COMMUNICATION ET TRANSPARENCE

CLUB QUI FAIT LA DEMANDE D'INTENTION (U13-U14)

- RECONNAISSANCE NATIONALE PLSJQ
- RECONNAISSANCE PROVINCIALE LDP
- RECONNAISSANCE REGIONALE LDIR

CLUB ÉLIGIBLE À RECEVOIR LA DEMANDE D'INTENTION (U13-U14)

- RECONNAISSANCE PROVINCIALE SANS LDP
- RECONNAISSANCE REGIONALE LDIR
- NORMES POUR UN SOCCER DE QUALITÉ

10

PROCÉDURES POUR LES CLUBS

COMMUNICATION ET TRANSPARENCE



U13-U14 Le club démontre un intérêt envers un joueur

Actions par le club qui fait la demande





1. Aviser le club du joueur en envoyant le document « Protocole de communication entre clubs – Section B » rempli par courriel.
2. Retourner du document rempli par le club qui reçoit la demande, au club demandeur
 - Le DTC se doit de rencontrer le joueur ou la joueuse pour l'informer de la demande
3. Discuter (si nécessaire) avec le DTC du joueur afin d'établir un plan d'action
4. Discuter avec les parents/joueurs
 - Poser les questions fondamentales (voir procédure U4-U12)
 - Expliquer les différents parcours/programmes
 - Expliquer les attentes et standards
5. Aviser le club de provenance de votre décision finale
 - Si le joueur n'est pas sélectionné sur l'équipe évoluant dans le plus haut niveau de compétition du club demandeur, redirigez-le vers son club de provenance

DTC ou Responsable Juvénile

À remplir par le club qui reçoit la demande		
Avez-vous informé l'athlète?	Accord du DTC	Si oui, inscrivez le courriel du parent Si non, expliquez votre raisonnement
-	-	
-	-	
-	-	

PROCÉDURES POUR LES CLUBS

COMMUNICATION ET TRANSPARENCE



U13-U14 Le club veut promouvoir des joueurs

Actions par le club qui désire recommander les joueurs de son club




CLUB QUI FAIT LA RECOMMANDATION (U13-U14)





CLUB QUI REÇOIT LA RECOMMANDATION (U13-U14)





QUI PEUT FAIRE CETTE RECOMMANDATION? ET À QUI?

SANS LDP (U13-U14)
Avec LDP (U15)

PROCÉDURES POUR LES CLUBS

COMMUNICATION ET TRANSPARENCE



U13-U14 Le club veut promouvoir des joueurs



Actions par le club qui désire recommander les joueurs de son club

1.  Discuter avec le joueur afin d'évaluer les différentes options qui peuvent mieux rencontrer ses besoins de développement
 - Connaître les objectifs à court, moyen et long terme du joueur.
2.  Recommander le joueur aux clubs potentiels par courriel
3.  Discuter (si nécessaire) avec le DTC du potentiel club afin d'établir un plan d'action
4.  Faire un dernier suivi avec le joueur
 - Si le joueur n'est pas sélectionné sur l'équipe évoluant dans le plus haut niveau de compétition du club potentiel, réintégrer-le à votre club ou recommandez-le à un autre club potentiel.

13

QUESTIONS



- Pour toutes questions concernant les procédures de communication entre les clubs ou les principes et bonnes pratiques de Soccer Québec, veuillez contacter la direction générale ou technique de votre ARS.

Pour toutes questions supplémentaires, Soccer Québec vous invite à contacter Catherine Levasseur à l'adresse suivante :
clevasseur@soccerquebec.org

14